



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BERBIE (Suppléante) - DURIS - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/93

Objet : Virement de subventions d'équilibre du Budget Principal aux Budgets Annexes

Vu la délibération n°2018/37 du 17 avril 2018 relative à l'approbation des Budgets Primitifs 2018 (Budget Principal et Budgets Annexes),

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité pour équilibrer certains Budgets Annexes de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille les montants de subventions nécessaires :

- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Voirie : 1 014 760 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Crèche : 106 188 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe ALSH : 62 461 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe OT : 209 665 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Aquaval : 39 194 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Médiathèque : . 20 181 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget ZA Borio Novo : 62 000 €
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Energies Renouvelables : 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

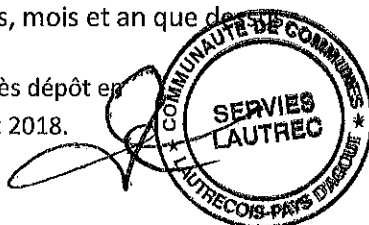
- approuve les virements de subventions d'équilibre du Budget Principal vers certains Budgets Annexes, comme détaillés ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que de

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 06 août 2018.



Le Président,
Raymond GARDELLE